

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Désignation commerciale : **ENCRE PHOTOTYPIE NOIRE**

Utilisation de la substance/préparation : Encre d'imprimerie phototypie pour machine à feuilles

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : ASSOCIATION PHOTOTYPIC.
Adresse : 981 La Buscalie Haute 12110 AUBIN - France
Téléphone : 05 65 63 60 25
Fax : 05 17 47 59 39
Site Internet : <http://www.phototypie.fr>

Responsable de l'élaboration la fiche de données de sécurité : contact@phototypie.fr

En cas d'urgence :

N° d' appel d' urgence I.N.R.S. : 01 45 42 59 59 (24h) - <http://www.inrs.fr>
Centre Anti-Poisons de Paris, France : Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présentes dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres informations sur les composants :

Le constituant principal du produit est d'origine végétale : huile de lin polymérisée.

Le produit ne contient aucune substance destinée à accélérer sa siccation naturelle. Lorsqu'une telle substance est ajoutée au produit, l'utilisateur doit tenir compte de ses caractéristiques propres afin d'évaluer les mesures de sécurité à appliquer.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Aucun composant contenu dans le produit ne présente d'effet chronique potentiel connu sur la santé.

Contact avec la peau :

Peut provoquer une légère irritation.

Contact avec les yeux :

Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion :

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Aucun connu.

Combustion :

Un chauffage prolongé ≥ 230 ° C peut causer la combustion et la décomposition.
Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE

JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Non applicable, pas de vapeurs à température ambiante. Le produit ne contient aucun solvant ou composant volatil.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Ne pas se frotter les yeux secs sous risque de lésions de la cornée en raison d'une sollicitation mécanique.
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, si la quantité est peu importante, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

Moyen d'extinction approprié :

CO2 , mousse, poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Eau abondante en jet.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants.
Les vapeurs / gaz d'émanation du foyer d'incendie peuvent nuire à la santé.

Dangers lors de la combustion :

Production d'une épaisse fumée âcre, les gouttes peuvent causer des brûlures graves.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Ne pas manger, fumer ni boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les

emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stockage :

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit sec et à température modérée.
 Protéger du plein soleil et des autres sources de chaleur.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire :

Non nécessaire aux températures d'utilisation normales (< 30° C).
 Au-delà de ces températures, les travailleurs doivent porter des masques appropriés et agréés. Aucune protection respiratoire n'est préconisée en cas de ventilation adéquate par aspiration aux postes de travail ou par une extraction générale convenable.

Protection des mains :

Pas de protection spéciale requise dans les conditions normales d'utilisation.
 En cas de contact prolongés ou répétés avec les mains, utiliser des gants non absorbants.
 Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Pas de protection spéciale requise dans les conditions normales d'utilisation.
 En cas de réduction importante de la viscosité, utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.
 Porter des vêtements de travail pour manipuler le produit.
 Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité :	1 < d < 1.2
Caractère Acide-Base de la préparation :	non concerné.
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Insoluble.
Solubilité dans les solvants hydrocarbures aliphatiques et aromatiques :	soluble
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils :	non concerné.
État Physique :	Pâteux / viscosité élevée.
Intervalle de Point Éclair :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	très élevée
Température de décomposition :	non concerné.
Intervalle de température de fusion :	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	non concerné
<u>Autres données :</u>	
Point éclair > 250°C	

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées irritantes, oxyde d'azote.

Matières à éviter :

Éviter tout contact avec des produits chimiques oxydants forts, les agents fortement acides ou alcalins.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
 Aucun de ses composants n'est considéré comme toxique.

Par voie cutanée :

pas irritant.

Par voie oculaire :

pas irritant.

Par voie orale :

Aucun effet connu.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout rejet du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Biodégradabilité des composants de la préparation :

Le liant végétal constituant environ la moitié du poids total du produit est considéré biodégradable.
Le pigment noir contenu dans le produit n'est pas soluble dans l'eau et biologiquement non-dégradable.
Les autres composants sont insolubles ou peu solubles dans l'eau et biologiquement peu dégradables, non-dégradables ou lentement dégradables.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :

Catalogue européen des déchets : **08 03 13** (*déchets d'encre ne contenant pas de substances dangereuses*).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage.

Transport :

Le produit ne contient pas de matière dangereuse.
Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Étiquetage selon les directives CE :

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les listes CEE.

Classification Classe de danger :

non dangereux

Classe de pollution des eaux :

non dangereux

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de

sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, ces informations sont données en toute bonne foi et constituent notre état actuel de connaissances pertinentes aux normes de sécurité et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Cependant, nous n'acceptons pas la responsabilité pour les blessures ou dommage, lorsque les produits fournis par nos services sont utilisés dans des applications autres que celles spécifiées.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Fin du document